



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité routière

Question écrite n° 61503

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur l'importance des actions d'information et de prévention réalisées par les associations de lutte contre l'insécurité routière. Il aimerait connaître le montant des subventions dont elles bénéficient d'ores et déjà de la part de l'État et le rôle que l'État entend leur voir exercer dans le cadre de sa politique contre l'insécurité routière.

Texte de la réponse

Le monde associatif constitue, pour les pouvoirs publics, un appui privilégié et même crucial puisqu'il touche, par ses actions ciblées sur des publics très variés, toutes les composantes de la société civile. Or, la sécurité routière fait partie intégrante de la vie quotidienne de tous les citoyens. L'action de l'État en la matière ne peut s'inscrire dans la continuité sans une mobilisation quantitative mais aussi qualitative de l'opinion publique et les associations tiennent une place particulièrement privilégiée dans le soutien de cette mobilisation. Présentes sur le terrain, les associations ayant pour objet la sécurité sur la route, ont un rôle essentiel à jouer dans l'accompagnement de la mise en oeuvre des politiques nationales de sécurité routière. Il s'agit, pour l'État, de s'appuyer sur leur réseau et leur capacité à se mobiliser et à monter des opérations de terrain pour faire progresser la lutte contre l'insécurité routière et faire diminuer le nombre d'accidents et, partant, de tués et de blessés sur les routes. Une centaine d'associations oeuvrent en matière de sécurité routière, à titre principal ou accessoire. Parmi elles, il faut distinguer les associations à audience locale qui conduisent des actions dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR) pilotés par les préfets et qui peuvent soutenir des projets de jeunes montés dans le cadre du programme Label Vie, et les associations qui réalisent des opérations à audience nationale ou des actions innovantes ou expérimentales. En 2004, trente-trois associations ont été soutenues financièrement au niveau national et les crédits de la délégation interministérielle à la sécurité routière affectés aux actions de sécurité routière mises en oeuvre par ces associations au niveau national se sont élevés à 935 852 euros.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61503

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3146

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7206